

PRESENTATION DE LA CHARTE PAYSAGERE DU PAYS MIDI-QUERCY

La Charte «Patrimoine et Paysages pour Demain», ou Charte paysagère, a été élaborée à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

C'est un document public, contractuel, non réglementaire et non opposable au tiers, composé de pièces écrites et cartographiques, qui exprime le projet de paysage du Pays Midi-Quercy pour le long terme

Pour son élaboration, le Syndicat Mixte a fait appel à plusieurs bureaux d'études maîtres d'œuvre, composés de paysagistes, d'urbanistes et d'architectes (Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage).

La charte paysagère a été finalisée en juin 2004, à l'issue d'une **démarche partenariale d'un an et demi**. Ainsi, les Communes, les Communautés de communes, les acteurs de la vie locale réunis au sein du Conseil de Développement du Pays, plusieurs services de l'Etat, associations, représentants de milieux socio-professionnels et le Syndicat Mixte ont pris part à la conception de ce document.

La démarche de concertation s'est traduite par la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'une cellule de coordination, la réalisation de nombreux entretiens, la diffusion d'un questionnaire et la mise en place de groupes de travail.

En résumé, la charte paysagère est :

- **un outil pour mieux connaître le paysage et le patrimoine du Pays Midi-Quercy**

Dans un diagnostic, les fondements et les caractéristiques des paysages de ce territoire sont présentés : leur diversité, l'importance des sols, de l'eau et des reliefs, les richesses du patrimoine naturel et bâti, les savoir-faire agricoles, l'armature des villes et des villages... Ce diagnostic explique également les dynamiques actuelles d'évolution de ces paysages.

- **un outil d'orientation stratégique qui précise les enjeux, les objectifs en faveur des paysages et du patrimoine, et qui donne une ligne de conduite commune** en ces domaines pour le Pays Midi-Quercy, à long terme.

Par exemple, valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des paysages, des matériaux et des savoir-faire ; développer la qualité globale du territoire ; rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de paysage et de patrimoine...

Ces orientations stratégiques sont notamment présentées dans le **Plan de Paysage de Pays** et déclinées dans trois **Plans de Paysage de terroir** (Quercy-Vert Terrasses et vallée de l'Aveyron, Quercy Caussadais, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron).

- **un outil d'aide à la décision : pour une prise en compte effective du paysage dans les projets**. Cette charte est un guide pratique à l'usage de tous ceux qui veulent agir pour maintenir ou générer un paysage de qualité. Elle propose, à travers une **Boîte à outils** et des **projets pilotes**, un ensemble de recommandations concrètes et de pistes pour agir.

- **un document qui engage** : le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, les Communes, les Communautés de communes et le Conseil de Développement s'engagent, par le biais d'une **Charte contractuelle**, à respecter les objectifs communs définis et à mettre en oeuvre des moyens qui permettront de les atteindre. L'adhésion à la charte paysagère se traduit également par la signature de conventions de partenariat, pour un appui technique à la mise en œuvre de la charte, l'organisation d'animations...

La charte paysagère est donc un document de référence commun pour les acteurs du Pays Midi-Quercy et leurs partenaires.

Elle s'adresse aux élus, habitants, actifs, acteurs socioprofessionnels, et d'une manière générale à toutes les personnes qui interviennent sur ce territoire,

afin que chacun à son niveau d'intervention et de responsabilité participe au maintien et au développement de paysages de qualité.



La Charte paysagère est élaborée et mise en œuvre dans le cadre de l'application de la Charte de développement durable du Pays Midi-Quercy. Elle traduit, avec d'autres démarches et actions, l'orientation majeure choisie par le Pays en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

Elle a été réalisée grâce au soutien de l'Etat (1% paysager), de l'Union européenne dans le cadre du programme Leader Plus, et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA CHARTE PAYSAGERE

- « Diagnostic Partagé »
- « Enjeux et stratégie »
- « Annexes Diagnostic Partagé, Enjeux et Stratégie »
- « Charte contractuelle »
- « Boîte à outils » (recommandations transversales et thématiques sous forme de fiches pratiques)
- « Plan de Paysage de Pays »
- Plans de Paysage de terroir :
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Caussadais » *et Annexe*
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Vert - Terrasses et vallée de l'Aveyron »
 - « Plan de Paysage terroir Quercy Rouergue - Gorges de l'Aveyron » *et Annexe*
- « Projets pilotes » (opérations d'aménagement définies sur la base des recommandations de la charte)

A CE JOUR, LA CHARTE PAYSAGERE PEUT ETRE CONSULTEE DANS LES LIEUX SUIVANTS :

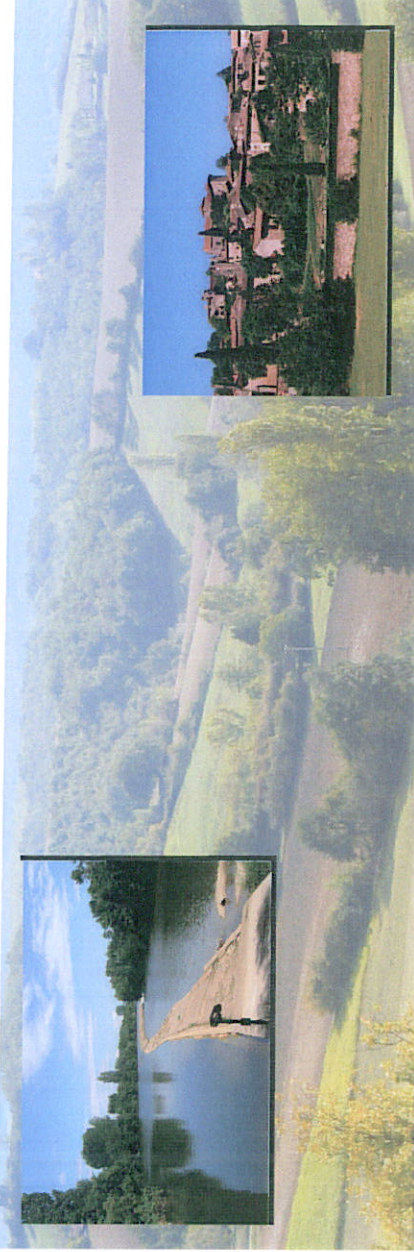
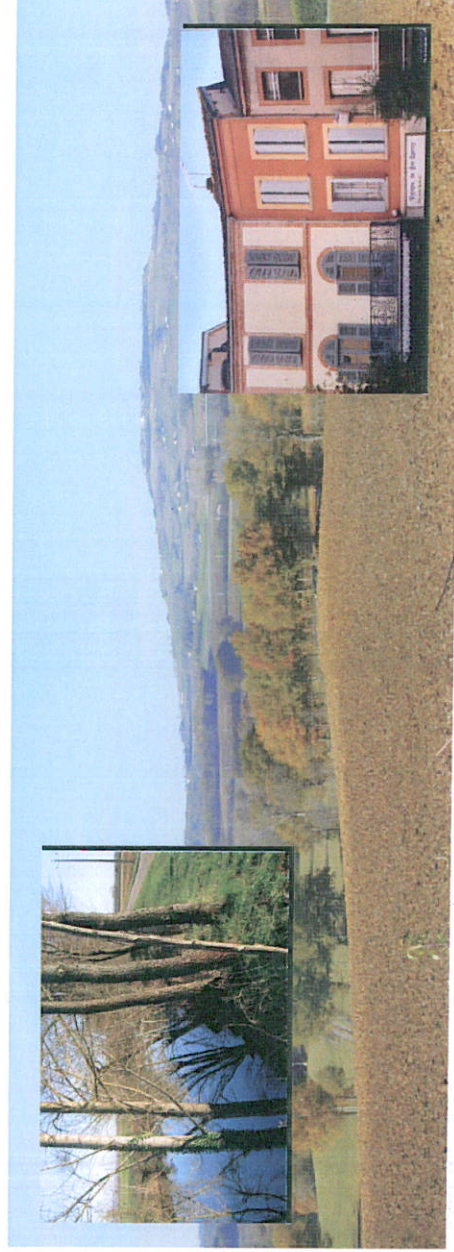
SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY 1, rue du 11 novembre 1918 - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE	Tél. : 05 63 24 60 64 Courriel : pays.midi.quercy@info82.com Site internet : www.midi-quercy.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON 10, avenue Sadi Carnot - BP 35 - 82800 NEGREPELISSE	Tél. : 05 63 30 90 90 Courriel : cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS Maison de l'entreprise - ZI de Meaux - 82300 CAUSSADE	Tél. : 05 63 93 28 66 Courriel : quercycaussadais@wanadoo.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY ROUERQUE GORGES AVEYRON Mairie - 82140 ST-ANTONIN-NOBLE-VAL	Tél. : 05 63 30 67 01 Courriel : ccqrga@wanadoo.fr
COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY VERT 33, avenue de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Tél. : 05 63 30 46 46 Courriel : cdc-quercyvert@info82.com

CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY



4.1 PLAN DE PAYSAGE PAYS

Juin 2004



• **Les actions transversales**

Ces 10 actions transversales, pièce maîtresse du Plan de Paysage Pays, vont permettre d'assurer cohérence et synergie entre les différents Plans de Paysage Terroir, au travers de la mise en œuvre des thèmes majeurs et stratégiques pour le Pays dans les années à venir, à savoir:

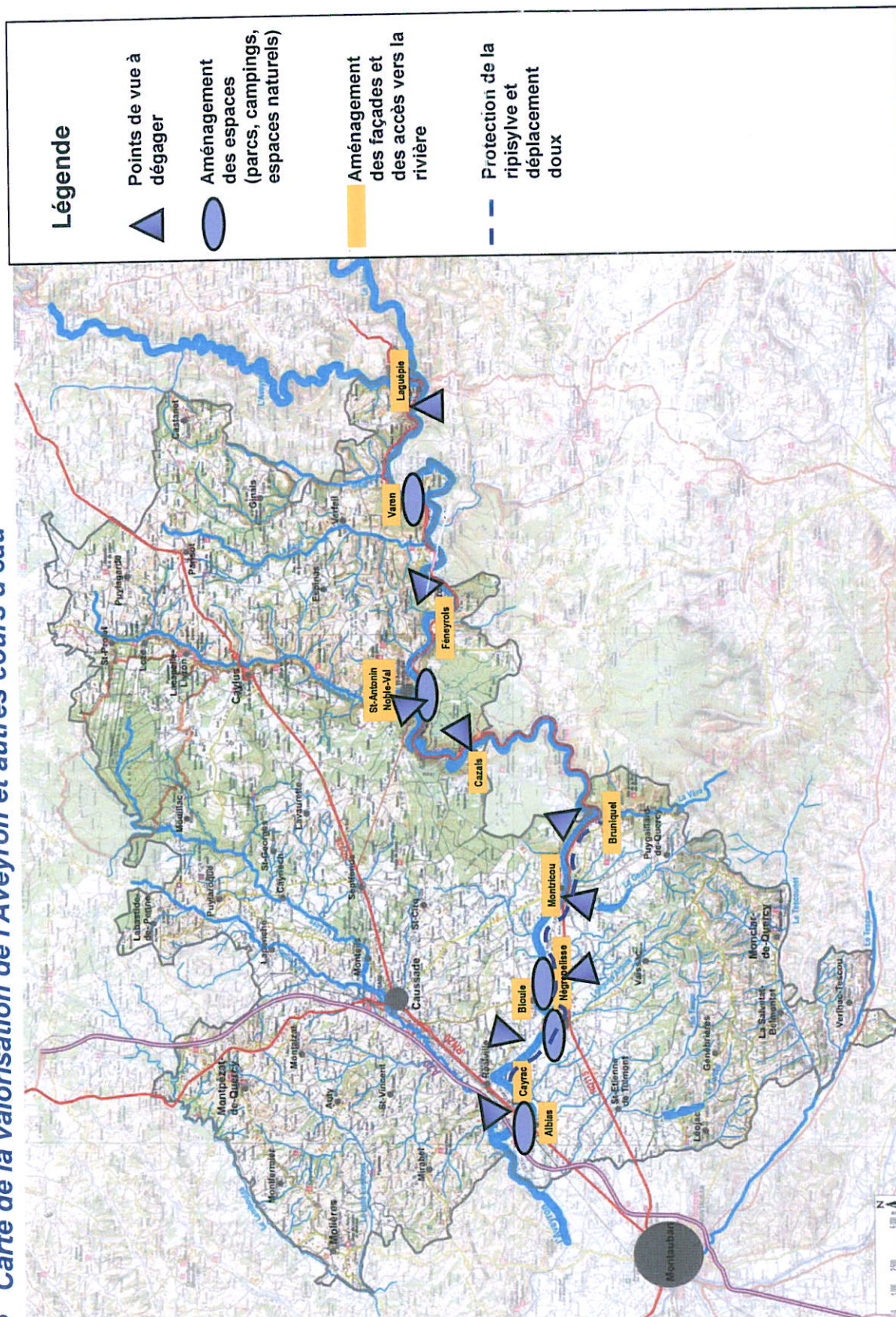
- 1) La valorisation de la **rivière Aveyron** et 2) **les autres cours d'eau** (point de vue, accès, ripisylve...) et des activités qui y sont liées (canoë, ballades à pied, à vélo, camping, etc.
- 3) La mise en synergie des projets d'**urbanisme** autour du nouveau **pôle urbain** à organiser et 4) des **formes urbaines médiévales** traditionnelles à mettre en valeur
- 5) La hiérarchisation des **liaisons** et des **modes de déplacement**
- 6) **itinéraires de découverte**, voie verte, circuits piétons et pistes cyclables
- 7) La coordination des actions sur les **espaces non bâtis** comme la préservation de certains **espaces naturels**, la création ou la mise en valeur des **parcs et jardins publics**, 8) l'anticipation de **l'évolution des paysages agricoles** etc...
- 9) L'**identification** du Pays "Midi Quercy" basée sur la prise de conscience de tous les acteurs de la qualité paysagère de ses sites et de **ses entrées** et sur leur capacité d'innovation pour agir sur son évolution qualitative pour la mise en place d'un 10) **plan de signalétique**

• Autour de l'eau

1. La valorisation paysagère de la rivière Aveyron

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Présentation du projet global autour de l'Aveyron au Conseil Général dans le cadre de son étude approfondie sur l'itinéraire « Vallée de l'Aveyron » : • Aménagement de la découverte de la vallée à vélo : dégagement, accès, circulation sécurisée • Développement des activités de découverte : cheminements, canoë, campings, etc. • Valorisation du patrimoine bâti et naturel de la vallée : protection de la ripisylve, parcs, belvédères, aménagement des façades et des accès à la rivière depuis les bourgs Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP	QUERCY CAUSSADAIS → Aménagement des points de vue panoramiques et des accès à l'Aveyron : Réalville, Cayrac → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagement paysager de la RD 958 et des sites situés le long de la vallée de l'Aveyron TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme → aménagement des points de vue panoramiques et des accès depuis les bourgs → Protection de la ripisylve et des berges → Aménagement des cheminements piétons et vélos

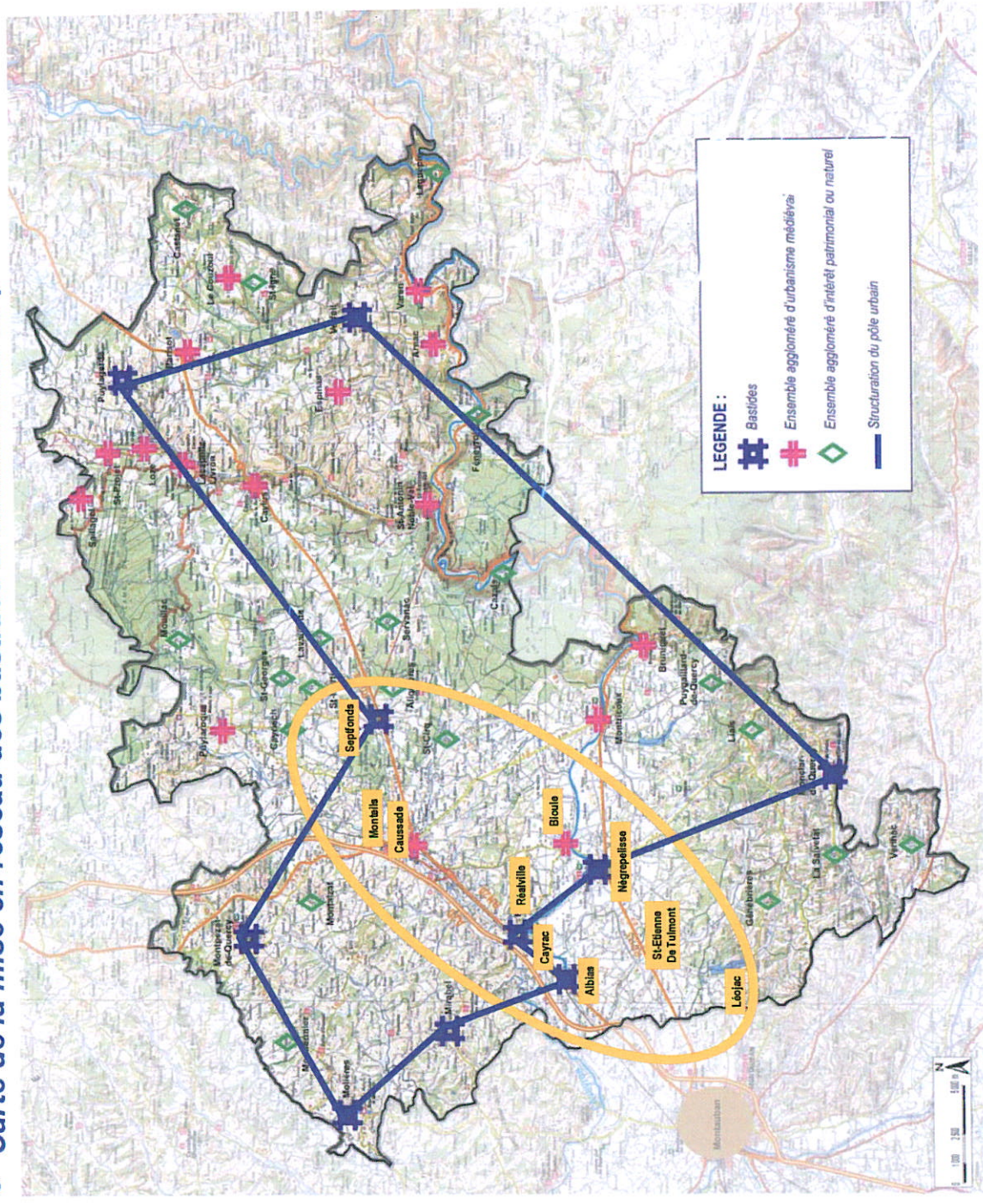
- Carte de la valorisation de l'Aveyron et autres cours d'eau



2. La valorisation paysagère des autres cours d'eau : Lère, Candé, Bonnette, Baye, Seye, Vère, Tescou et Tescounet

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP • Coordination des actions menées par les Communautés de communes pour la protection, la découverte ou la valorisation paysagère des cours d'eau et de leurs berges	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages fragiles : coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron, de la Bonne Vieille, de la Lère → Sauvegarde et valorisation des vallées Lère/Candé et Lemboulas → Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau : les moulins du ruisseau du Candé à Lapenche QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Sauvegarde et valorisation de la vallée de la Bonnette → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Valorisation de la vallée de la Seye ? TERRASSES ET VALLÉES ET QUERCY VERT → aménagement des points de vue et des accès → Protection de la ripisylve et des berges du Tescou et Tescounet

• Carte de la mise en réseau des bastides et structuration du pôle urbain



• **L'architecture et l'urbanisme**

3. La mise en réseau des Bastides et autres villages médiévaux

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Coordination des réflexions menées par les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP) et la mise en œuvre d'inventaire de ce patrimoine et de sa réhabilitation Mise en réseau des bourgs et villages médiévaux en lien avec la démarche de « Pays d'Art et d'Histoire » : • Faire partager la reconnaissance de cette forme urbaine médiévale et les savoir faire qui y sont liés: expositions et conférences (cible : habitants, touristes, artisans, architectes) • Elaborer des visites et circuits thématiques internes au Pays et avec d'autres Bastides du Tarn, de l'Aveyron et des autres départements du Sud Ouest (Lot et Garonne, Dordogne, Lot) • Mettre en place des formations spécifiques pour les artisans, entreprises et architectes locaux et montage de chantiers pilotes Création d'un centre de ressources sur les matériaux traditionnels et fragilisés du Pays Midi Quercy (la terre crue à Molières, la pierre à Caylus ?)	→ Actions localisées en lien avec les actions du pays sur les 10 ou 11 bastides du Pays et des autres villages patrimoniaux : - inventaire, revalorisation, mises en scène, - réhabilitation des bâtiments (politique de rénovation de la structure urbaine et des façades) et de requalification des espaces publics, - extension urbaine adaptée à ce contexte historique particulier, - mise en valeur des principales portes d'entrées. → Préservation des prés communaux, des prairies en pente, des vergers et des vignes servant de socle aux villages perchés

4. La structuration du Pôle urbain

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Coordination des réflexions menées par les 10 communes du pôle urbain dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale, ZPPAUP. • Coordination des grands projets d'urbanisme et de paysage menés par les deux Communautés de communes concernées en lien avec le reste du Pays : nouveau lycée, équipements et services connexes, espaces de loisirs. • Maîtrise et qualification des franges urbaines et des extensions de bourgs : nouvelles opérations de type « lotissement de haute qualité paysagère », continuité urbaine et paysagère, maintien de certains panoramas, recherche de mixité sociale Aménagement des principaux axes routiers (RN20, RD115, RD926, RD 64) en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays. • Diversification des modes de transport dans le pôle urbain : réseau de bus, intermodalité et liaisons aux gares SNCF, pistes cyclables, cheminements piétons en lien avec le schéma multifonctionnel de déplacements du Pays, ...	QUERCY CAUSSADAIS → Préservation de quelques zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides et de certains paysages fragiles comme les coteaux, talus et crêtes → Aménagements urbains et paysagers organisés et hiérarchisés depuis les 5 communes du pôle urbain (Réalville, Cayrac, Caussade, Montels, Septfonds), puis les 7 bourgs et villages sous pression urbaine (St Vincent, d'Autéjac, Mirabel, Auty, Montalzat, Lapenche, Cayriech, St Cirq) enfin les 7 autres villages qui doivent conserver leur identité rurale ou de portes d'entrées qualitative du Pays (Molières, Montpezat de Quercy, Puylarroque et Lavaurette, St Gorges, Labastide de Penne, Montfermier) QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Aménagements urbains et paysagers du « pôle d'équilibre » constitué par les bourgs de Castanet, Parisot, Puylagarde, Verfeil, Mouillac, Espinas → Aménagements paysagers de tous les hameaux de la Communauté et en particulier : St Igne, le Cuzoul, Servanac, Saillagol, Duges, Cambayrac TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Maintien de la qualité de la trame urbaine des bourgs : règles d'implantation du bâti, continuité des formes urbaines en rues, quartiers et non pas lotissements fermés → Aménagements urbains hiérarchisés en fonction du type de pression urbaine foncière

• Les liaisons et les déplacements

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
5. La mise en place d'un schéma multifonctionnel des chemins piétons et pistes cyclables	
Mise en place d'un schéma multifonctionnel des transports propice au partage équilibré et sécurisé des voies entre les différents modes de déplacement, en étroite relation avec le Conseil Général (itinéraire vélo autour de l'Aveyron), l'Etat (réaménagement de la RN20) et les communes (documents d'urbanisme). • Liaisons urbaines, péri-urbaines et rurales, • Développement des déplacements doux, • Gestion des transports en commun et de l'utilisation de la voiture, • Aménagement des abords des gares : stationnement, liaisons aux bourgs...	Mise en place de boucles reliant ce schéma global de liaisons piétonnes et cyclables du Pays avec les liaisons et les espaces stratégiques au niveau des Communautés de communes et communes : → Entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine etc.

6. La qualification des itinéraires de découverte

• Lancement de l'aménagement du GR pays et coordination des GR et PR existants ou à aménager dans le cadre des communautés de communes • Coordination de l'aménagement des principaux axes routiers d'accès au Pays • Coordination avec le futur Plan de signalétique du Pays	QUERCY CAUSSADAIS → Protection des paysages des routes de crêtes : RD64, RD20 QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Projet de valorisation de l'axe RD 958 → Désenclavement de l'espace central entre Bonnette et Seye TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Protection des paysages des routes de crêtes : RD8, RD 70
---	--

• **Les espaces non bâtis, naturels et agricoles**

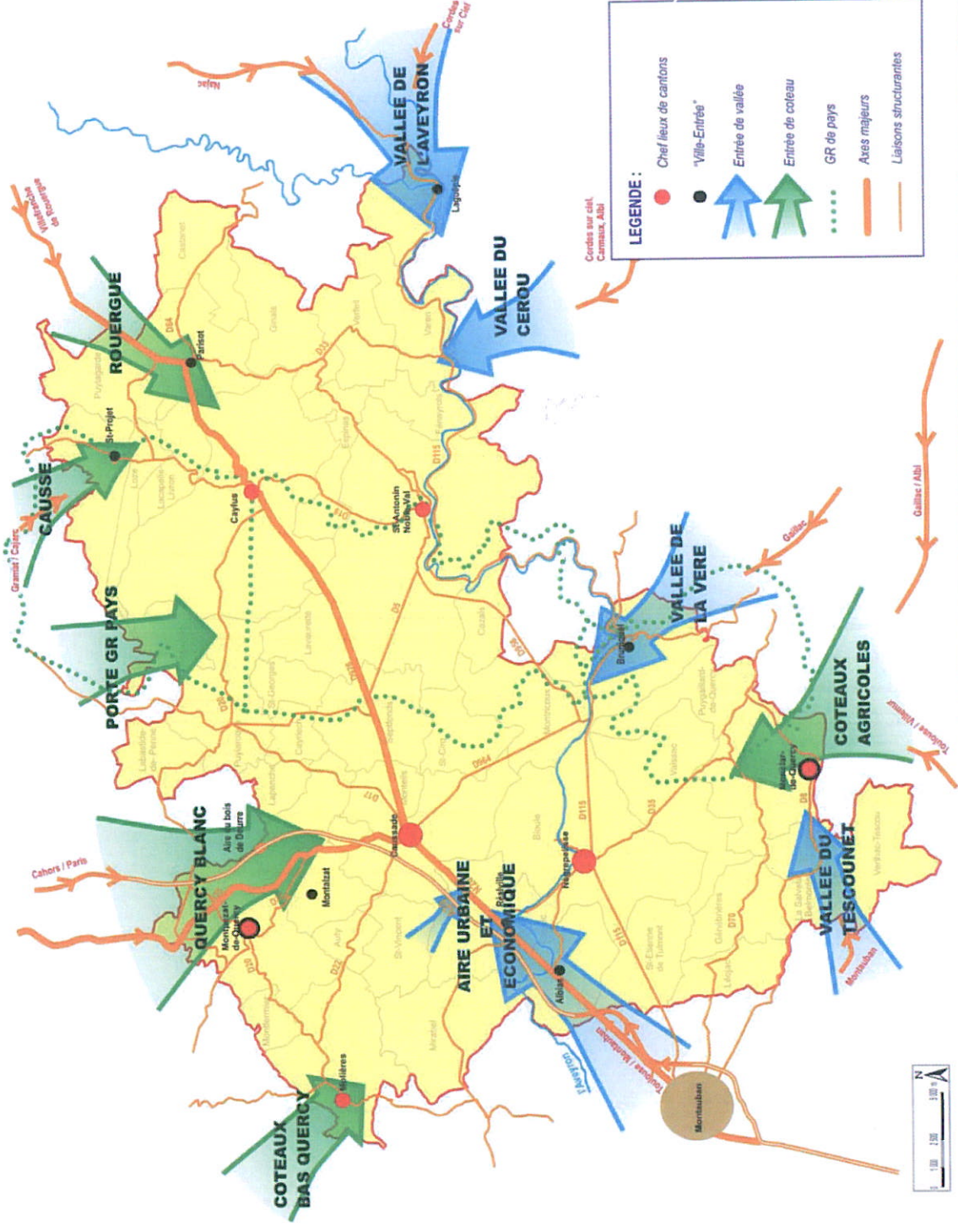
7. La mise en réseau des espaces naturels, parcs et jardins

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
• Lancement et coordination des aménagements des espaces ENS (Espaces Naturels Sensibles) au niveau du Pays et des parcs, jardins et espaces de loisirs réalisés par les communautés de communes • Mise en réseau des aménagements réalisés - faire connaître les spécificités de chaque espace, parc ou jardin par des expositions itinérantes et des conférences (cible : habitants, touristes, professionnels) - élaborer des visites et circuits thématiques - mettre en place des formations locales spécifiques pour les pépiniéristes, les paysagistes et autres maîtres d'œuvre	QUERCY CAUSSADAIS Valoriser les essences anciennes en associant chaque village à une essence locale comme par exemple la vigne et les pêchers à Montpezat, les fruits et les rpnues à Molières et Mirabel, la vigne et les fruits à Puyllarroque, le crocus à Cayrac : vergers conservatoires, espaces publics etc. QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON Les jardins à St Antonin TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT Les parcs de Bruniquel et Albias

8. La veille stratégique de l'évolution des paysages agricoles

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES : DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT
Mise en place d'un « observatoire des espaces naturels et agricoles » pour : • Le suivi des transactions et des documents d'urbanisme • Le maintien de la diversité des pratiques agricoles spécifique au Pays • La préservation biologique de certaines espèces de la faune et de la flore, • La valorisation de certains « espaces ouverts » stratégiques face au développement de l'urbanisation	QUERCY CAUSSADAIS → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des 5 communes du pôle urbain pour permettre la pérennité de l'activité agricole et la protection des milieux humides → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche principalement autour de St Cirq, Septfonds, Puylarroque, Cayrieuch, Lavaurette → Aménagement paysager des lacs collinaires des coteaux du Bas Quercy QUERCY ROUERQUE ET GORGES DE L'AVEYRON → Valorisation écologique de la vallée de la Baye et affluents → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche TERRASSES ET VALLEES ET QUERCY VERT → Détermination de zones inconstructibles dans les documents d'urbanisme des communes (PLU, SCOT) en fonction de la valeur agronomique principalement sur les 5 communes du pôle urbain (Albias, Négrepelisse, Bioule, St etienne Tulmont et Léojac) → Promotion du maillage végétal (haies) et des murets de pierre sèche → Préservation de l'urbanisation des rebords de talus et des coteaux stratégiques de la rive de l'Aveyron dans les documents d'urbanisme

• Carte des entrées du Pays et valorisation de la qualité paysagère



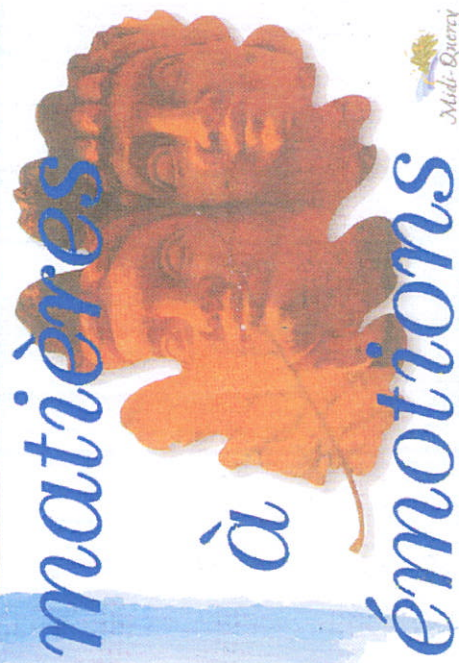
• L'identification du Pays

MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU PAYS	EXEMPLES D'APPLICATION AU NIVEAU DES COMMUNES :
9. La reconnaissance et la valorisation des entrées du Pays	
Valorisation de l'identité du Pays Midi Quercy au niveau des entrées du Pays: • Préservation et valorisation de la qualité paysagère spécifique des patrimoines naturels et culturels de chaque site et village • Mise en place d'un cahier des charges commun pour l'aménagement et la mise en place de services à la population (commerces, information etc.) • Lien et échange avec les territoires limitrophes	Mise en place d'aménagements urbains, paysagers et de services en lien avec le cahier des charges du Pays entrées et traverses de bourgs, → Itinéraires de découverte → Sentiers de randonnées → Aménagements d'espaces publics → Valorisation du petit patrimoine → Maintien de commerces ou lieux d'information etc...

10. La mise en place d'un plan signalétique à l'échelle du Pays

Lancement d'une réflexion globale puis d'une charte graphique pour une signalisation cohérente et coordonnée des éléments remarquables du Pays du paysage, de l'environnement, de l'architecture et de l'urbanisme, en étroite relation avec les partenaires concernés : Conseil Général, Etat, acteurs économiques...	Actions localisées en lien avec le Plan du Pays pour la valorisation des éléments remarquables → Inventaire, revalorisation, mises en scène → Réhabilitation des bâtiments et de requalification des espaces publics, commerces, services → Mise en valeur des principales entrées.
---	--

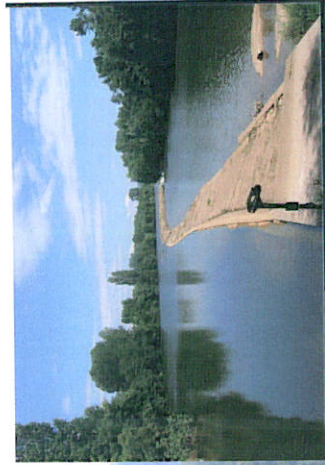
CHARTRE PATRIMOINE ET PAYSAGES POUR DEMAIN DU PAYS MIDI-QUERCY



4.3

PLAN DE PAYSAGE TERROIR QUERCY-VERT TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON

Juin 2004



• SOMMAIRE

1 ■ INTRODUCTION	5	3 ■ PROJET DE PAYSAGE	23
• La charte Patrimoine et Paysages pour Demain	7	• Les objectifs	25
• Le Plan Paysage des Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	9	4 ■ LE PLAN D' ACTIONS	27
2 ■ ENJEUX	11	• Actions en cours	29
• Enjeux pour la découverte visuelle	13	• Proposition d'actions complémentaires Plan de Paysage	30
• Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés	17	5 ■ OUTILS POUR L' ACTION	37
• Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé	19	• Les palettes végétales préconisées sur les terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	39
• Synthèse des enjeux	21		

1

INTRODUCTION

• La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain

La vaste mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain et aux Plans de paysage ont été initiés par le Pays Midi Quercy en associant les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires locaux. Questionnaire à la population, groupes de réflexion thématiques, ateliers de travail, réunions locales, visites de terrain, circuits en bus à travers le Pays ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du Pays, même éloignées les unes des autres.

Cette démarche a abouti à 3 documents de référence :

- le diagnostic partagé
- les enjeux et la stratégie
- la charte contractuelle

Elle a permis la mise en place d'une réelle « **boîte à outils** » à disposition des élus et partenaires locaux comprenant :

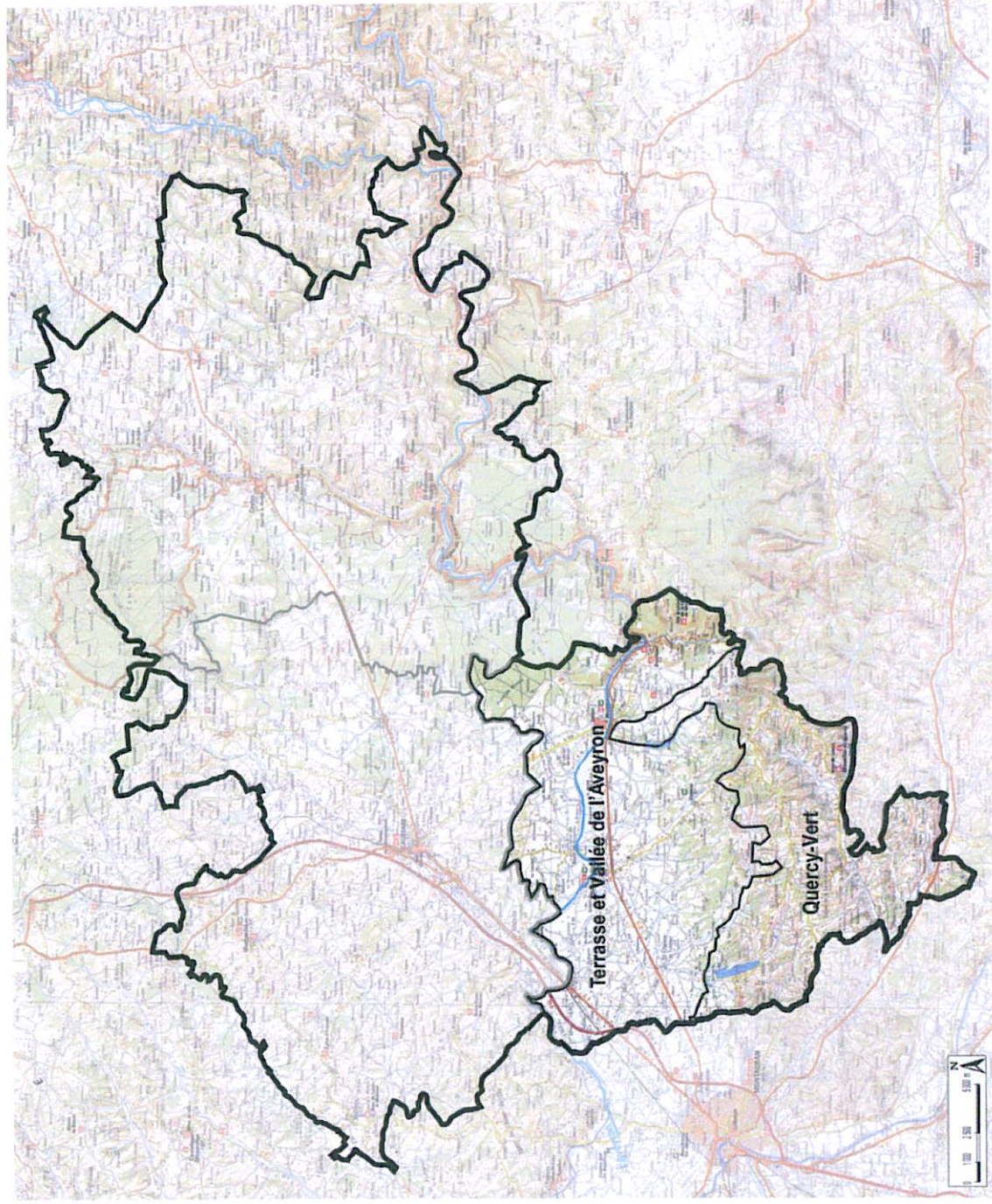
- un cahier de fiches de recommandations transversales à engager par le Pays pour faire connaître et faire vivre la charte par tous les élus, les partenaires, les acteurs de la vie locale, les habitants
- un cahier de fiches de recommandations thématiques qui constitue la référence commune du mode d'application de la charte pour l'ensemble des élus et partenaires associés à cette charte.

La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain est, enfin, déclinée dans les Plans de Paysage :

- le plan de paysage du Pays, détaillé dans le document 4.1
- les plans de paysage des terroirs, détaillés dans les documents 4.2 à 4.4 : **le présent document 4.3, concerne le plan de paysage des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.**

La notion de « Terroir » est une simple question de terminologie recoupant à la fois unités paysagères et limites administratives. En fait, les trois terroirs identifiés correspondent aux territoires délimités par chaque structure intercommunale (à l'exception du regroupement de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert).

- **Carte des Terroirs dans le Pays Midi Quercy**



• **Le Plan de Paysage des Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron**

Le Projet de Paysage des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron propose les orientations paysagères à mettre en œuvre pour les dix ans à venir.

▪ **Les objectifs de la Charte Patrimoine et Paysages pour**

Demain :

- Après le rappel des enjeux stratégiques au niveau du Pays pour faire face aux dynamiques d'évolution du territoire, ils redonnent le cadre de toutes les actions de la charte, à savoir

1. développer la qualité globale au niveau du territoire du Pays Midi Quercy et sa capacité d'accueil et d'attractivité, conformément à la charte de développement durable du Pays.
2. valoriser son patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur sa diversité environnementale, la diversité des paysages, des matériaux et des savoir faire
3. structurer un niveau d'excellence dans la mise en œuvre des actions par la mise en place d'une labellisation des projets initiés dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages de Demain.
4. s'impliquer dans une démarche d'évaluation permanente pour rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de Paysage et Patrimoine

▪ **Les projets pilotes :**

- Ils constituent les premiers projets expérimentant la mise en œuvre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Ces projets pilotes répondent à un cahier des charges commun et constituent le laboratoire expérimental de la mise en œuvre de la charte dont il faudra tirer les enseignements pour les autres projets et actions (critères de labellisation).

▪ **Les actions transversales :**

- Le Pays Midi Quercy assurera le lancement, la coordination des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain et en particulier les 10 actions transversales ainsi que leur évaluation.
- Les terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron assureront la déclinaison locale de ces 10 actions transversales ainsi que les autres aménagements spécifiques à chaque Plan de Paysage. Ils assureront également la traduction réglementaire des recommandations et des actions de la charte Patrimoine et Paysage pour Demain dans les documents d'urbanisme communaux (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, ZPPAUP) et intercommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale) de son territoire.

▪ Le Plan de Paysage

Le plan de paysage permet de cibler les recommandations et les axes stratégiques de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur les enjeux spécifiques et les sites prioritaires du Quercy Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Il constitue le cadre d'un programme d'action pluri-annuel. Dans ce document, on pourra trouver :

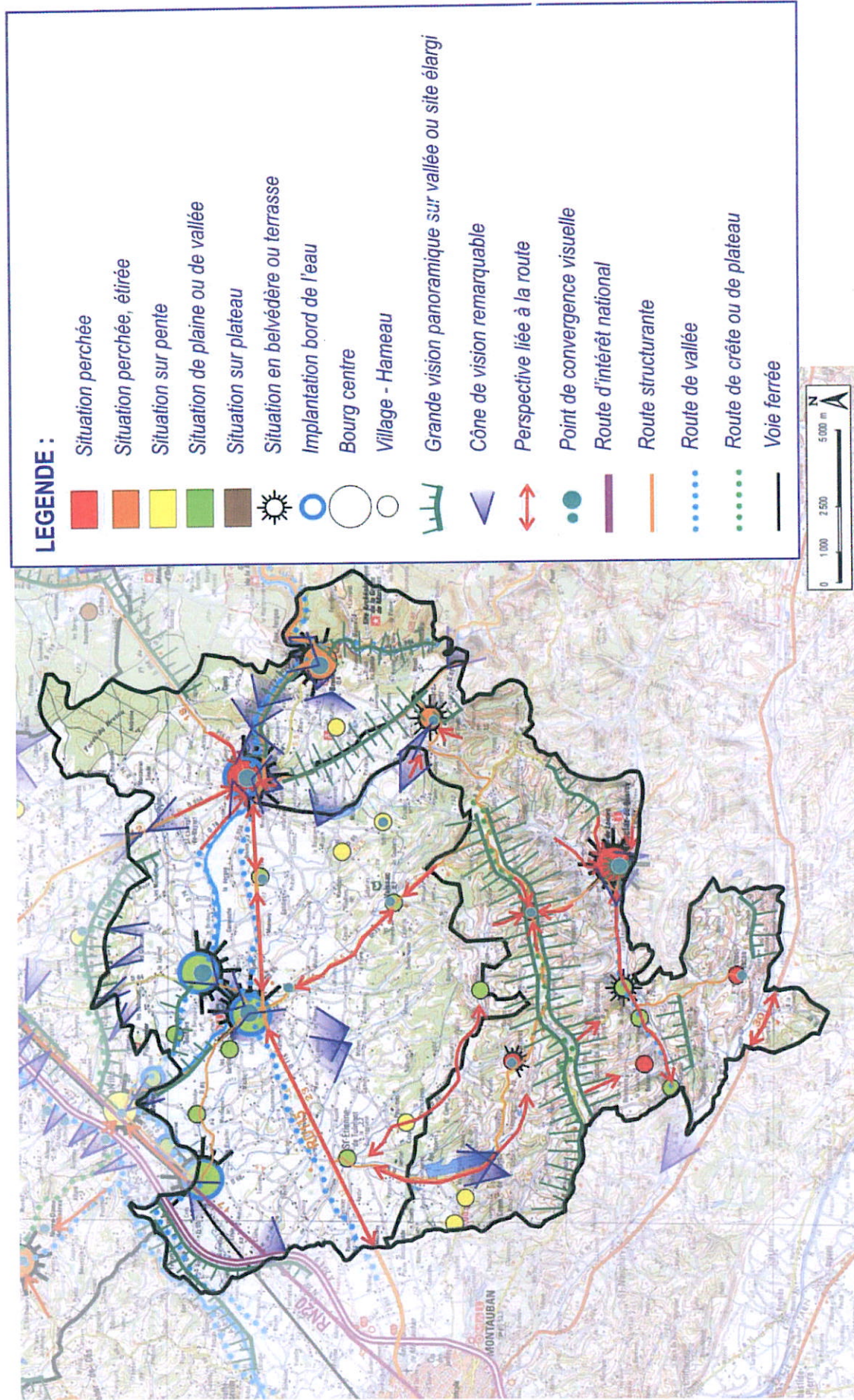
- les enjeux sur le territoire. Ce chapitre rappelle à quels défis la Charte devra faire face, accompagnés des grandes orientations pour y répondre,
- le projet de Paysage. Il synthétise ces grandes orientations en objectifs et stratégie. Il forme la référence, le fil conducteur qui guidera les choix au long des années et au travers des modifications successives,
- le plan d'actions. Il rappelle les actions déjà lancées et prévues. Il propose des actions complémentaires (en terme de territoire et en terme de thématiques d'actions, afin que le programme d'actions de la charte couvre l'ensemble des enjeux).

Ces matériaux permettront aux acteurs locaux d'élaborer un programme d'actions pluri-annuel.

2

ENJEUX

• Carte de découverte visuelle du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron



• **Enjeux pour la découverte visuelle**

La carte ci-contre présente la situation des principaux points de vue et des itinéraires panoramiques et de découverte des deux terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron,

▪ **La situation des bourgs**

La situation des bourgs. Leur situation géographique détermine la façon dont on les découvre :

- quand ils sont perchés ou étirés en point de convergence visuelle (Monclar de Quercy, Bruniquel, Puygaillard, Génèbrières, Montricoux, Verlhac Tescou), c'est leur silhouette et leur compacité qu'il est important de conserver,
- quand ils sont en terrain plat, plaine ou vallée (Saint Etienne de Tulmont, Vaissac, Albias, Belmontet, Bioule, Nègrepelisse), bien souvent, seul le clocher se distingue de loin. Dans ce cas ce sont les séquences d'approche qu'il est important de travailler : lien entre la campagne et le village, faubourgs, centre.

Les bourgs du bord de l'Aveyron (Albias, Nègrepelisse, Bioule, Montricoux et Bruniquel) ont une façade bien particulière du côté de la rivière. Historiquement s'y tenait une grande activité : châteaux en situation défensive, remparts (Bioule, Nègrepelisse, Bruniquel, Montricoux), moulins, ports, navigation. Cette façade côté rivière a perdu son animation avec l'arrêt de la navigation sur l'Aveyron, mais elle

présente un caractère bâti et d'organisation urbaine très intéressante. Il faut signaler également la présence d'îles sur l'Aveyron à Nègrepelisse et Bioule qui offrent des points de vue différents sur la rivière et sur les bourgs.

▪ **Les visions panoramiques**

La vallée de l'Aveyron, très plate, est découpée par des terrasses et bordée par des coteaux depuis le rebord desquels d'immenses vues panoramiques dignes de vues d'avion s'offrent au promeneur (Léojac, derrière la salle des fêtes, Coteaux de Bioule et Réalville, terrasses entre Montricoux et Bioule).

Ces situations sont recherchées par les nouveaux habitants, il est très important de veiller à ne pas laisser se privatiser toutes les vues et laisser transformer les routes de crêtes panoramiques en couloirs fermés par des haies privatives ne laissant plus aucune échappée visuelle (ce risque est très grand et s'est déjà produit dans d'autres communes du Tarn et Garonne sur les coteaux dominant le Tarn).

Ainsi, il est prudent d'anticiper et de préserver des points de vues publics, et d'aménager les plus spectaculaires. La protection de cônes de vision non constructible dans les documents d'urbanisme (par exemple cône de vision sur le plan d'eau du Tordre à Léojac), est un moyen, peu coûteux et très efficace de conserver cette richesse publique.

En vertu des principes de visibilité et de co-visibilité : les lieux d'où l'on voit de très loin sont des lieux visibles de très loin. Il est donc important de veiller à la protection de ces rebords de talus et de coteaux, soit en ne les urbanisant pas, (ce qui est l'idéal), soit en veillant de très près à la façon dont s'implantent les constructions, en recherchant par exemple des formes urbaines proches de celles des villages perchés et de pente présents sur le territoire).

▪ Les routes de découverte

Il y a plusieurs routes de découvertes : citons :

- l'A20 qui offre une approche spectaculaire de la plaine de l'Aveyron, des coteaux, maisons de Maître, et des productions, arboriculture notamment.

- la D115, traversant la vallée de l'Aveyron, elle relie les bourgs structurants du Pays Saint Etienne de Tulmont, Nègrepelisse, et conduit aux gorges de l'Aveyron tout en découvrant les richesses patrimoniales qui la bordent : Montricoux, Bruniquel, Penne (81), Cazals, Saint Antonin Noble Val, Varen.

Cet intérêt patrimonial médiéval est doublé par l'intérêt du patrimoine ferroviaire qui parsème cet itinéraire (maisons de garde barrière, gares, hangars SNCF, ouvrages d'art, tunnels), qui mérite une mise en valeur spécifique.

- La route des crêtes, qui traverse le Quercy Vert, RD8/RD70 est un enchantement qui enchaîne les points de vue sur les vallons proches, le massif de la Grésigne, les Pyrénées, les bâtisses anciennes de terre crue qui jalonnent le parcours. Elle relie Monclar de Quercy, Puycelsi, Bruniquel.

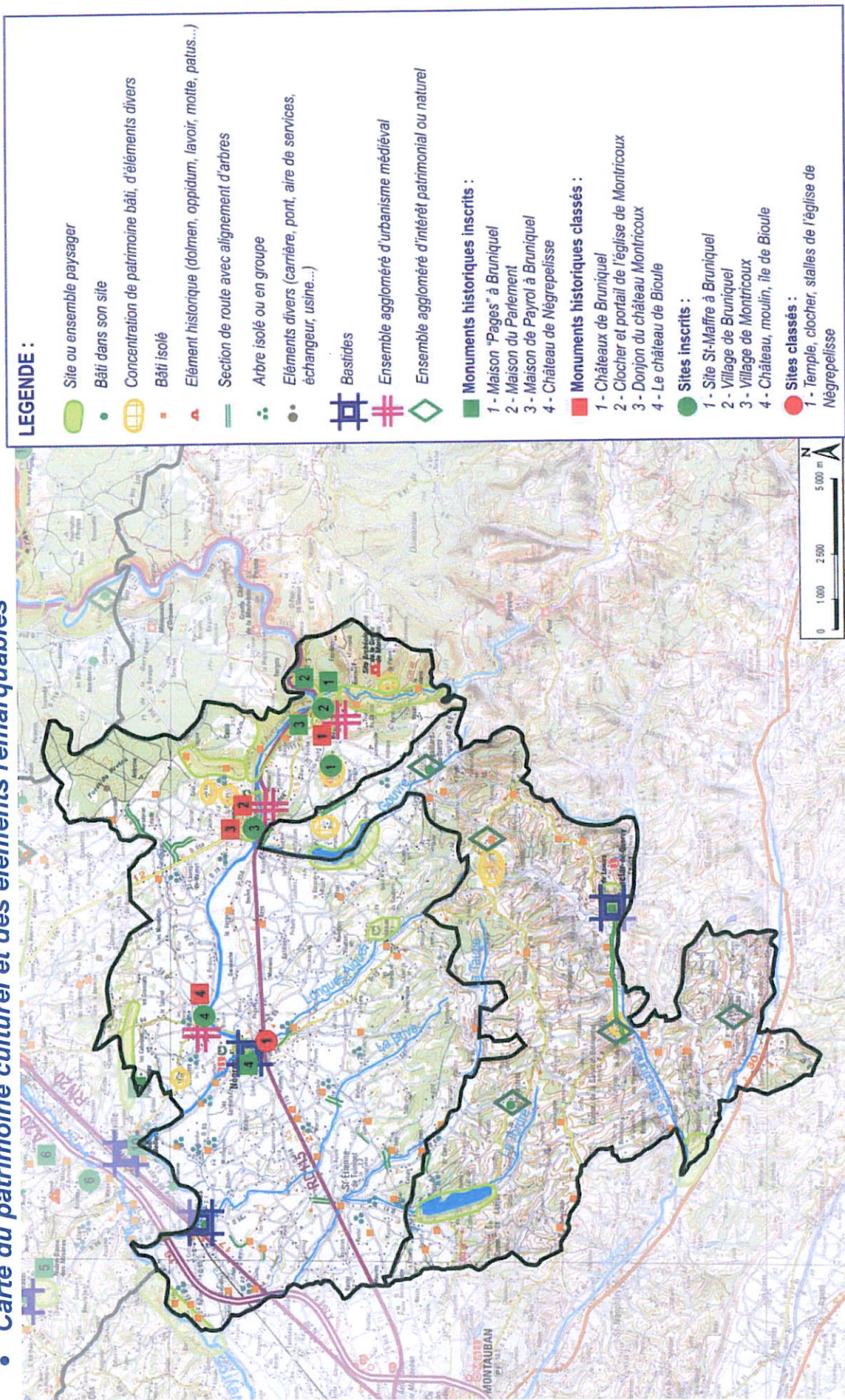
- Les routes de vallées : la RD 36/RD8 qui longe la vallée du Tescounet, belle vallée à fond plat bordée de vallons arrondis coiffés d'une belle ferme entourée de végétation. Cet itinéraire débute à la pointe des Tescou, site de qualité peu reconnu comme tel dans le Pays.

Cette voie permet d'apercevoir la ripisylve du Tescounet, le fond de vallée assez humide, cultivé, qui comporte encore quelques traces de saules têtards dans les fossés.

A Puygaillard, la route de Larroque ouvre des vues vertigineuses sur la vallée de la Vère en contrebas.

Ainsi chaque commune du Quercy Vert a sur son territoire des itinéraires spectaculaires de découverte. Verlhac Tescou, Génébrières, Léojac, Monclar de quercy, La Salvétat Belmontet.

• Carte du patrimoine culturel et des éléments remarquables



• Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables

Cette carte rassemble les éléments du patrimoine protégé, bâtiments et sites, classés et inscrits des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallées de l'Aveyron.

▪ Le patrimoine protégé

Le patrimoine classé est concentré dans la vallée de l'Aveyron. Dans les bourgs médiévaux de Nègrepelisse, Bioule, Montricoux et Bruniquel.

Le Quercy Vert a un patrimoine traditionnel en terre crue, qui n'a pas permis la monumentalité et la pérennité conférée par la pierre et la brique de terre cuite dans les autres communes.

Ce sont également des sites de qualité, les grands plans d'eau du Tordre et du Gouyre, les gorges de la Vère et de l'Aveyron.

▪ Les bourgs médiévaux

Ces terroirs présentent une concentration exceptionnelle de bourgs d'origine médiévale. La trace de cette origine se retrouve visuellement :

- soit dans la forme urbaine de la bastide : à plan carré dans le cas de Nègrepelisse et d'Albias, en double hélice (une carrossable, une piétonne, parcourue de pentes et de plus de 70 escaliers) à Monclar de Quercy.
- soit dans le tracé des voies et la permanence de bâti d'origine du Moyen Âge ou de la Renaissance comme à Bruniquel, à Bioule ou à Montricoux.

C'est un patrimoine inestimable qui est pour partie mis en valeur dans un contexte patrimonial, culturel et touristique, et pour partie, ignoré et caché sous les crépis des années 50 et 60 comme à Albias et à Monclar de Quercy.

Ces deux derniers centres mériteraient une action forte et concentrée dans le temps pour réhabiliter et mettre en valeur ce patrimoine de qualité.

▪ Les éléments remarquables non protégés

Ces deux terroirs recèlent des éléments remarquables non protégés au sens de la loi, qui confèrent une qualité aux espaces occupés et participent à l'identité paysagère de chaque unité.

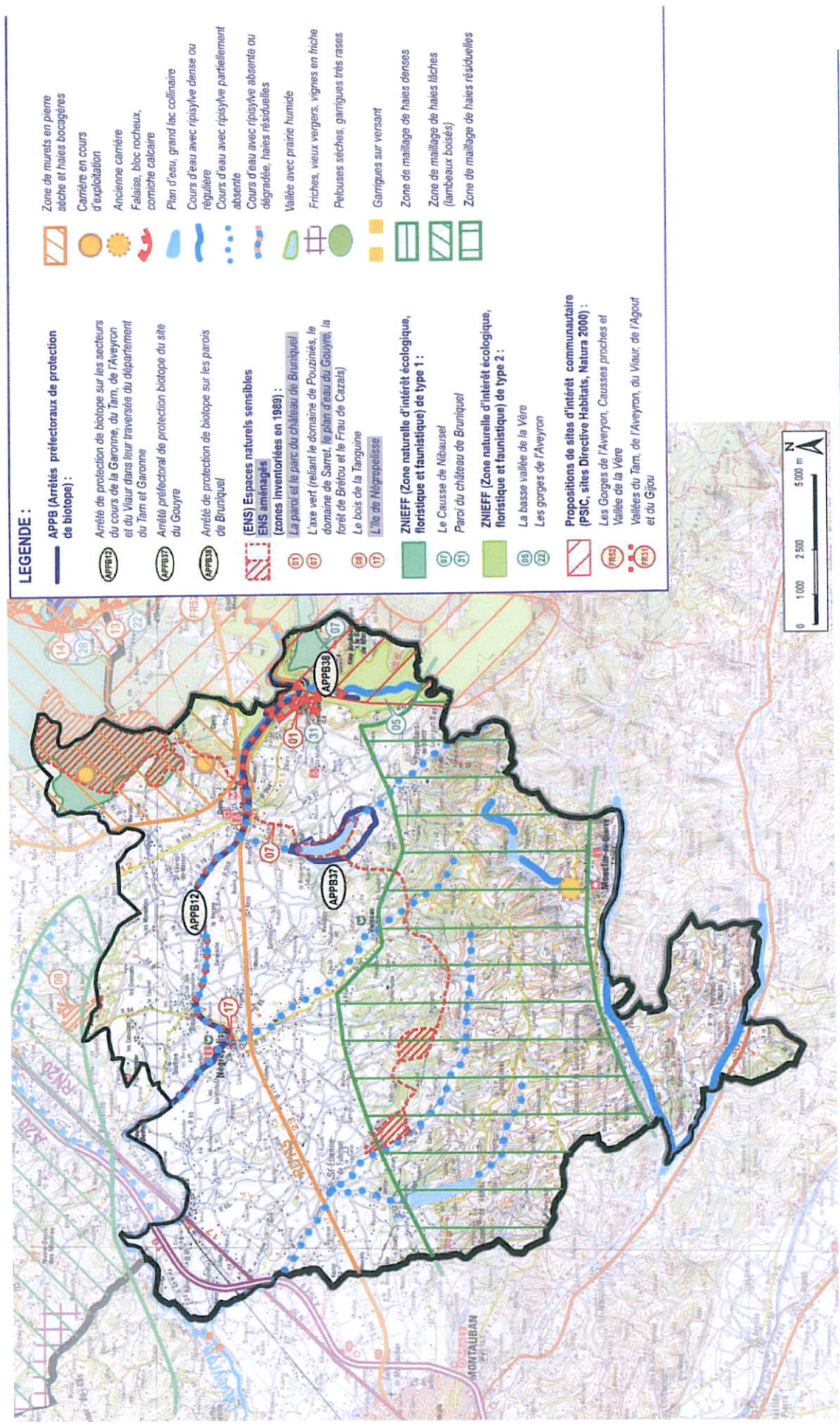
Il s'agit d'arbres rois, d'alignements d'arbres remarquables, de parcs pour le patrimoine végétal.

De sites avec une belle harmonie : les grandes vallées à fond plat, Tescounet, Longues Aïgues, Gouyre, Tauge, Tordre, la pointe des Tescou.

Il s'agit également de patrimoine bâti rural, fermes en terre crue ou en brique, pigeonniers, moulin, lavoirs, hameaux regroupant autour d'un patus, plusieurs corps de bâtiments en pierre entourés de murets de pierre (à Bruniquel et Montricoux).

Le recensement des éléments repérés sur cette carte, sans prétendre être exhaustif, donne des indications sur le patrimoine non protégé, qu'il convient de préserver en l'état ou de mettre en valeur.

• Carte des éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé



• **Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé**

▪ **Les sites naturels protégés**

Aveyron, Gouyre, falaise de Bruniquel.

La politique d'Espaces Naturels Sensibles du département du Tarn et Garonne, joue un rôle important dans la protection et la mise en valeur des sites naturels du territoire étudié.

L'action sur les deux plans d'eau le lac du Gouyre et celui du Tordre vise à aménager une berge du plan d'eau pour la promenade, l'autre n'étant pas accessible pour laisser la faune aquatique et l'avifaune se reproduire au calme. Il serait intéressant cependant de baliser un itinéraire qui passe bien au dessus de la berge, pour réaliser une véritable boucle autour de ces sites attractifs.

▪ **Les milieux ordinaires non protégés**

Il a semblé intéressant de recenser les milieux dits ordinaires qui constituent la trame naturelle de ces terroirs. Il s'agit du maillage parfois dense, parfois en cours d'éclaircissement composé des bois, bosquets, haies boisées, haies basses, ripisylves le long des ruisseaux et des cours d'eau plus importants.

Cette trame végétale est complétée par un réseau très dense de fossé mère, ruisseaux, cours d'eau, de lacs collinaires et de lacs de barrage qui offrent une diversité d'habitats aquatiques auxquels il faut d'ailleurs rajouter les sources aménagées et les lavoirs qui abritent des tritons.

Les falaises, les grottes, les ruines hébergent des rapaces diurnes,

nocturnes, des chauves souris, jusqu'aux murets de pierre édifiés par l'homme qui abritent une faune et une flore spécialisée.

Là encore la diversité des milieux laisse la possibilité d'une grande variété d'espèces, végétales, animales.

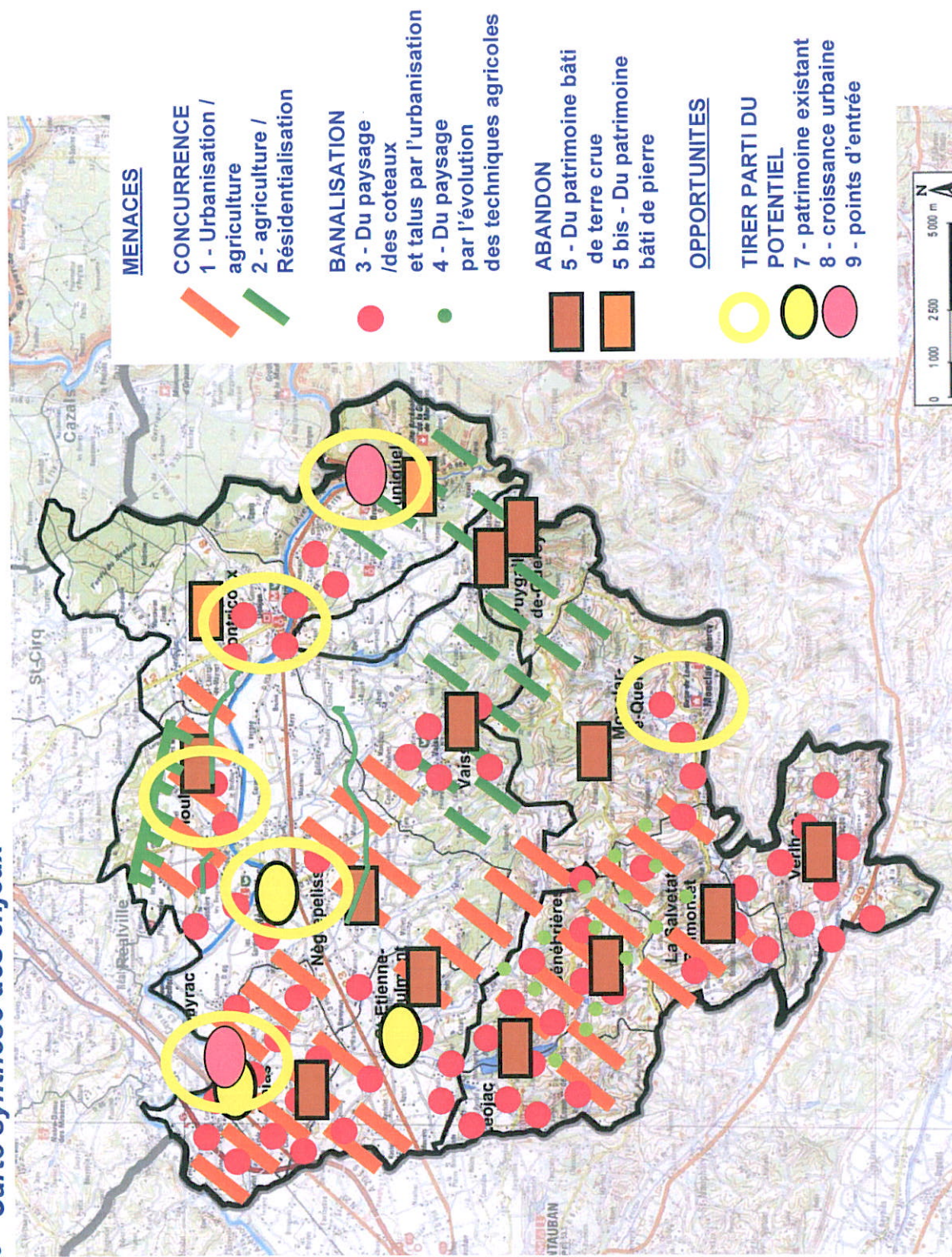
Les nouvelles méthodes culturales développées ces dernières années (mécanisation et augmentation de la taille des machines agricoles qui travaillent le sol, nouveaux matériels d'arrosage), ont eu pour conséquence l'agrandissement des parcelles et une simplification de la trame végétale. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur le ruissellement des eaux, l'érosion des sols, la faune et la microfaune, et même la qualité des eaux.

Il est intéressant de noter que les affluents de l'Aveyron rive gauche (Tauge, Gouyre, Longues Aigues, Tordre) ont la totalité de leur bassin versant sur le Pays Midi Quercy. Cela permet des actions concertées sur la qualité de l'eau, plantation de bandes enherbées, entretien et restauration des ripisylves... avec un impact fort.

▪ **Les paysages agricoles**

Les paysages agricoles en eux-mêmes ont une qualité particulière dans ces terroirs. Leur structure et leur homogénéité génèrent une harmonie, par exemple dans les coteaux agricoles où persistent les haies, dans la plaine alluviale avec les grandes perspectives, dans l'alternance de bois et d'espaces ouverts. Ils participent largement à la qualité paysagère de Midi-Quercy.

• Carte synthèse des enjeux



• **Synthèse des enjeux**

▪ **Concurrence**

→ Concurrence entre urbanisation et agriculture :

Le risque majeur, généré par la progression de l'urbanisation diffuse est réel : c'est celui de la concurrence, entre l'agriculture et l'urbanisation. En effet, l'implantation d'habitations disséminées sur le territoire va bientôt empêcher les agriculteurs de faire certaines productions. La production les plus concernés par les conflits d'usage sont l'élevage et l'arboriculture (fréquence et toxicité des traitements)

→ Concurrence entre agriculture et résidentialisation :

Une autre concurrence se profile mais va se généraliser dans les années à venir, car elle correspond à une tendance lourde, c'est la concurrence entre l'agriculture et l'achat de propriétés (fermes et terres pour un usage de résidences secondaires, par des européens du Nord. Ces achats ont des conséquences sur le marché foncier, car ils créent des distorsions de prix entre un usage agricole et un usage résidentiel. Certaines distorsions apparaissent également pour l'achat de parcelles de bois dans les secteurs où la cueillette de champignons est fortement encadrée.

▪ **Banalisation**

→ Banalisation du paysage par l'urbanisation :

Les mêmes maisons avec les mêmes haies s'implantent de la même façon sur l'ensemble du terroir, le banalisant à grande vitesse. Les

implantations les plus dommageables sont celles qui se sont faites de façon linéaire, le long des voies, ou sur les crêtes ou les versants avec un fort impact visuel.

→ Banalisation du paysage par l'évolution de l'activité agricole :

C'est un phénomène qui apparaît dans les coteaux de Monclar, principalement sur les versants ou le maillage traditionnel de haies et de végétation en bord de cours d'eau est arraché pour réorganiser les parcelles agricoles.

C'est un phénomène localisé sur certaines exploitations ou certains types de productions, (grandes cultures irriguées), qui pourrait être atténué par un travail à l'échelle de micro bassins versants, en conservant certains éléments de la trame végétale, tout en permettant une exploitation facile.

▪ **Abandon**

Il s'agit de l'abandon d'une partie du patrimoine en terre crue, fermes, granges, pigeonniers, soit par inoccupation, soit par manque de moyens ou de conscience.

Ce phénomène est similaire dans certaines parties des communes de Bruniquel et de Montricoux, par l'abandon ou le mauvais entretien d'un patrimoine en pierre calcaire : murets, patrimoine bâti, pigeonniers, moulins...

▪ Opportunités

→ Tirer parti du potentiel patrimonial existant :

Sont représentés sur cette carte les villages qui ont un potentiel patrimonial faiblement mis en valeur : Monclar de Quercy et Albias

→ Tirer parti du potentiel de croissance urbaine :

Les communes d'Albias, Nègrepelisse et St Etienne de Tulmont, à la jonction de l'agglomération montalbanaise et de l'aire urbaine de Caussade sont sollicitées pour accueillir habitants et activités C'est un phénomène récent qui nécessite une politique forte de maîtrise et d'accompagnement de la croissance

→ Tirer parti du potentiel de points d'entrée dans :

Deux points d'entrée principaux en terme de flux touristiques présentent un potentiel qui peut être diffusé à l'ensemble du Pays Midi Quercy : Albias - Réalville, traversés par la RN20. Bruniquel, en communication forte avec Cordes et Puycelsi par la vallée de la Vère.

3

PROJET DE PAYSAGE

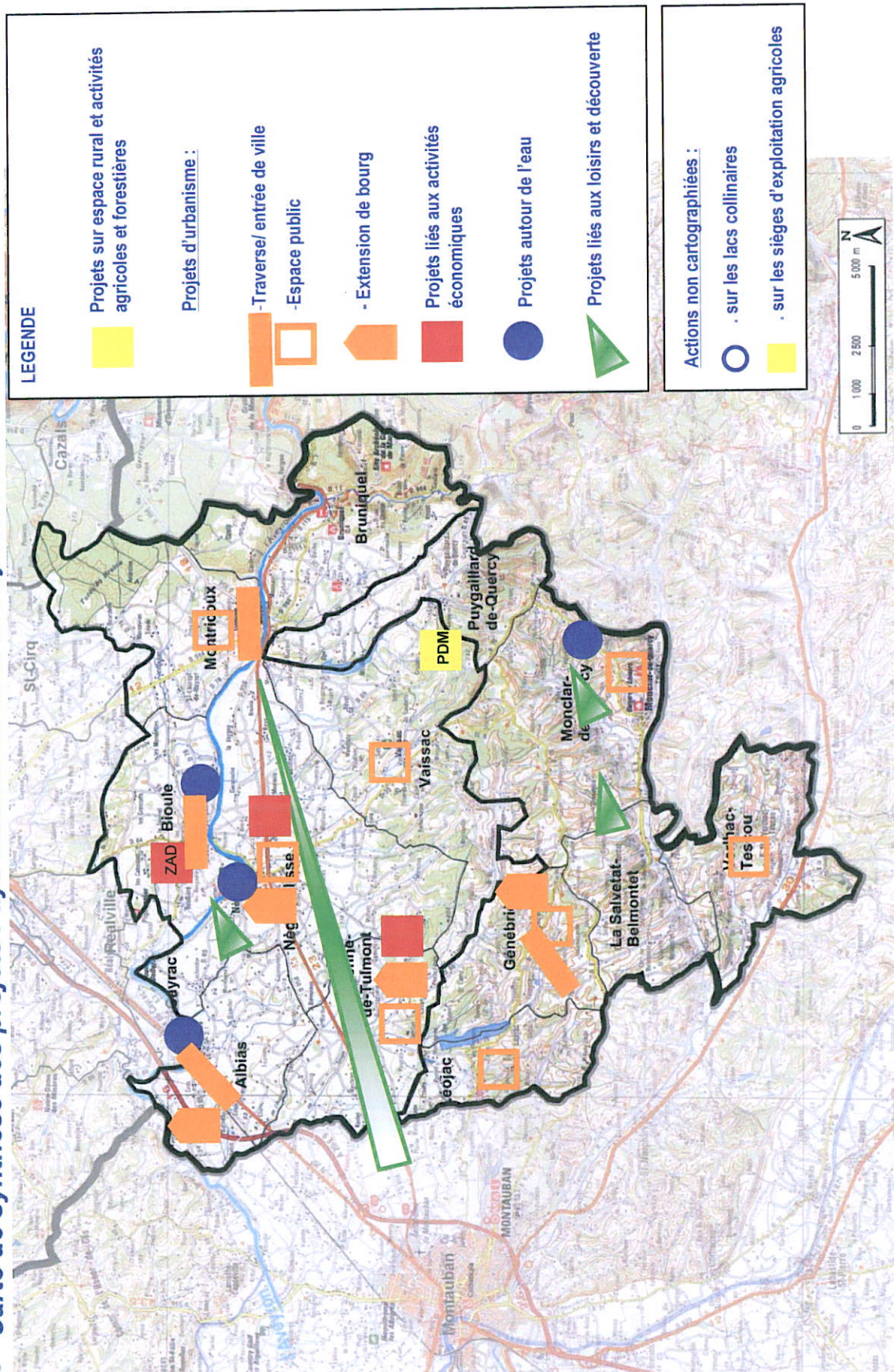
- **Les objectifs**

- Permettre la pérennité de l'activité agricole
- Conserver l'identité et la qualité des formes urbaines et de la trame végétale
- Préserver les paysages des coteaux et talus, emblématiques du département du Tarn et Garonne
- Hiérarchiser la valorisation des bourgs
- Valoriser le patrimoine culturel et bâti des bourgs médiévaux

4

LE PLAN D' ACTIONS

• Carte de synthèse des projets Pays inscrits au contrat Pays 2004 / 2006



● **Actions en cours**

Les actions représentées sur cette carte sont celles qui ont été présentées par les collectivités au Contrat de Pays, et qui ont un impact spatial.

▪ **Projets sur l'espace rural et les activités agricoles et forestières**

Il s'agit du plan de développement de massif, visant à améliorer la gestion de la forêt principalement dans les coteaux boisés de Monclar.

Une action expérimentale est lancée sur la gestion écologique des lacs collinaires, ainsi que sur la bonne insertion paysagère des sièges d'exploitations agricoles.

▪ **Projets d'urbanisme**

Ce sont les plus nombreux et ceux qui ont fortement mobilisé les communes au cours de l'élaboration de la charte paysagère. Ils concernent autant le traitement des traverses de bourgs, que des entrées de village ou l'aménagement d'espaces publics.

Les projets dits d'extension de bourgs, sont pour l'instant des projets de lotissements privés, que les recommandations de la charte paysagère s'attachent à transformer en extension de bourgs

▪ **Projets liés à des activités économiques**

L'accueil d'activités économiques nécessite un fort investissement de la collectivité pour traiter les liaisons avec les infrastructures et les zones d'habitat et pour favoriser l'insertion urbaine et paysagère des projets.

▪ **Projets autour de l'eau**

Ces actions sont présentées soit au contrat de Pays, soit font l'objet de financement dans le cadre du contrat de rivière Aveyron- Aval Lère, soit au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département (**Albias, Nègrepelisse, Bioule**).

▪ **Projets liés aux loisirs et découverte**

Aménagement d'une voie verte, Montauban Laguëpie, aménagements sur le GR Pays, itinéraire de déplacements doux.

• Propositions d'actions complémentaires Plan de Paysage

Aux actions en cours dans le Contrat de Pays, s'ajoutent les propositions d'action à l'échelle du Pays Midi Quercy.

Citons les plus emblématiques :

- la valorisation et la mise en réseau des bourgs médiévaux, restauration et aménagement des espaces publics, entrées de ville, patrimoine bâti ou urbain, synergie pour des actions culturelles, historiques ou touristiques,
- une action paysagère coordonnée sur la rivière Aveyron : aménagement de sites au bord de l'eau, de points de vue spectaculaires sur les gorges, amorce d'une piste accessible aux vélos le long du cours, traitement paysager et découverte visuelle des principaux sites le long de la RD115 et de la RD958.

A toutes ces actions, s'ajoutent des propositions d'actions complémentaires qui auront pour but d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus.

Ces actions seront présentées ici succinctement, le « comment faire » étant largement détaillé dans les fiches de recommandations, l'autre élément de la boîte à outils du paysage.

- **Actions pour permettre la pérennité de l'activité agricole**

→ Déterminer des zonages inconstructibles dans les documents d'urbanisme en fonction de la valeur agronomique des terres :

Il est important de prendre en compte plusieurs facteurs :

- le potentiel agronomique des terres
- les productions agricoles du terroir
- la structure foncière des exploitations

Dans la plaine de l'Aveyron, où s'exerce une concurrence forte entre urbanisation et agriculture, une réflexion intercommunale entre les communes de Saint Etienne de Tulmont, Nègrepelisse et Albias, permettrait une réelle politique de préservation de terres agricoles à l'échelle d'une petite région agricole.

Il se trouve que ces communes sont en cours d'élaboration de leur PLU. C'est un moment privilégié pour traiter cette question.

→ Signer une charte pour la préservation des zones agricoles pour 30 ans

Cette réflexion pourrait conduire à un engagement sur le long terme des

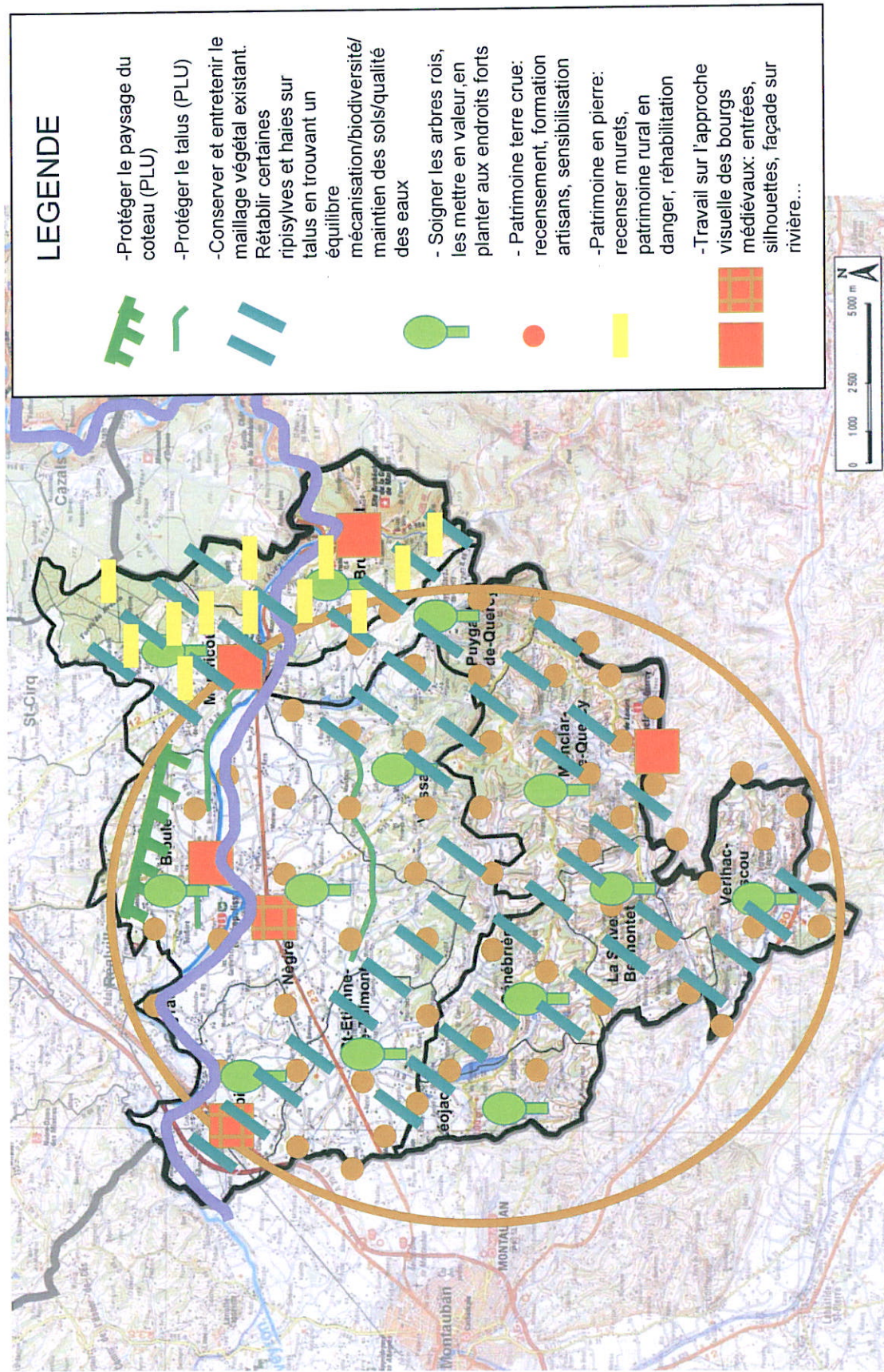
collectivités de consacrer une partie bien identifiée de leur territoire à l'agriculture. Cet engagement sur la durée permet aux agriculteurs de faire de réels projets sur leur exploitation.

A titre d'exemple, une charte de ce type a été signée par le SICOVAL, au Sud Est de l'agglomération de Toulouse pour une durée de 30 ans.

→ Observer les transactions

Pour pallier la concurrence entre résidentialisation et agriculture dans certaines communes, observer les transactions, mener des actions avec la SAFER ou proposer la mise en fermage des terres aux nouveaux résidents (afin d'éviter leur enfrichement ou leur boisement).

• **Carte des actions pour conserver l'identité et la qualité des formes urbaines et de la trame végétale**



▪ **Actions pour conserver l'identité et la qualité des formes urbaines et de la trame végétale**

→ Qualité de la trame urbaine :

- Respecter les règles d'implantation traditionnelle des maisons qui renforcent l'identité d'un terroir,
- Organiser la répartition des constructions en véritables formes urbaines : rues, quartiers, hameaux et non pas en lotissement à la forme banalisée.

→ Qualité de la trame végétale :

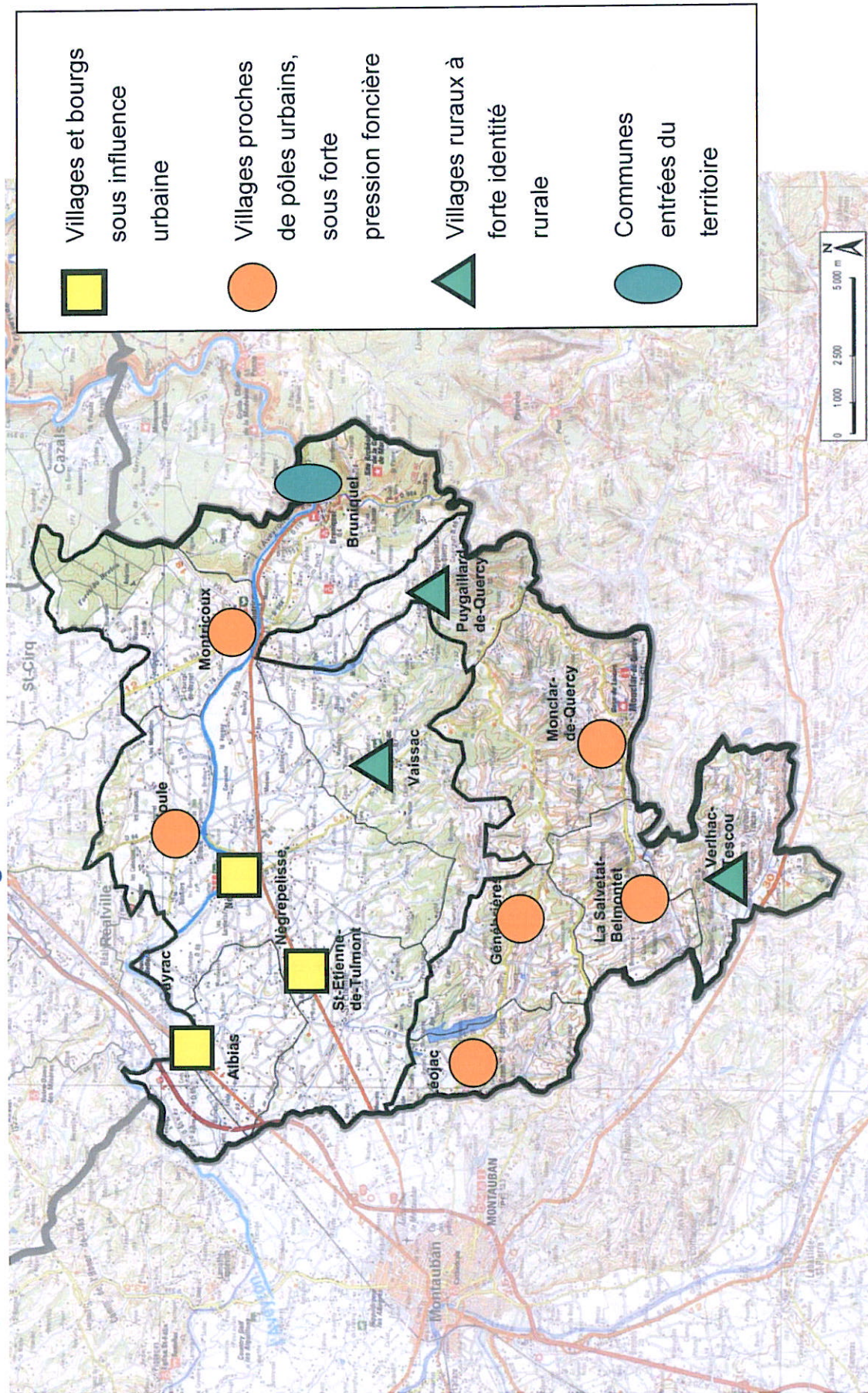
- Maintenir, entretenir et replanter des arbres rois aux carrefours et endroits forts, sur les patios, sur les espaces publics des villages et bourgs.
- Proposer des palettes végétales pour les haies de clôture des nouvelles constructions.
- Sélectionner le maillage végétal et minéral à conserver en trouvant un équilibre mécanisation / biodiversité / maintien des sols / qualité des eaux.
- Mettre en valeur l'important chevelu de ruisseaux et cours d'eau en maintenant et restaurant les ripisylves.

▪ **Actions pour préserver les paysages des coteaux et des talus, emblématiques du département**

Rendre inconstructibles les rebords de talus et de coteaux stratégiques dans les documents d'urbanisme.

Préserver des points de vue et des accès publics aux rebords de talus et coteaux

• Hiérarchiser la valorisation des bourgs



▪ Hiérarchiser la valorisation des bourgs

Tous les villages et bourgs de ces deux terroirs, et du Pays Midi Quercy en général, ne sont pas confrontés aux mêmes pressions ou aux mêmes évolutions.

Il est important de hiérarchiser l'action à mener en fonction du type de bourgs :

→ Villages et bourgs sous influence urbaine :

Nègrepelisse, Albias et Saint Etienne de Tulmont (ces deux dernières communes sont dans le périmètre du SCOT de Montauban).

Le faisceau d'action à mener va consister à faire changer les communes d'échelles : l'augmentation de population en cours et à venir va nécessiter de nouveaux équipements, de nouveaux services, mais également de nouvelles liaisons, des espaces correspondant aux nouveaux modes de vie, et une facilitation des modes de déplacements alternatifs à la voiture (train, vélo, piéton.)

Il s'agit de re-calibrer les communes pour accepter cette croissance et permettre qu'elle se poursuive :

Repenser les liaisons urbaines, définir et soigner les entrées de ville, préserver des coupures vertes entre les bourgs, travailler à créer un front bâti, concevoir les extensions comme de vrais quartiers.

→ Villages proches de pôles urbains, sous forte pression foncière :

Bioule, Montricoux, Léojac, La Salvétat Belmontet, Monclar de Quercy.

Ces villages accueillent des habitants, mais pas d'activités, les actions à mener concernent l'organisation des formes urbaines et même pour

certaines la création de centres bourgs, facilitant la cohésion sociale : espaces publics, possibilité de se déplacer à pied en sécurité, mixité de l'offre de logement... La forme urbaine sera abordée tant d'un point de vue urbain que paysager, en prenant garde aux séquences d'approche et aux cônes de vision sur le village.

→ Villages ruraux à forte identité rurale :

Puygailhard, Vaissac, Verlhac Tescou.

Il paraît important de préserver et valoriser l'identité rurale, de ces villages en utilisant les éléments du vocabulaire paysager, tant bâti que végétal pour tout nouvel aménagement, public ou privé.

→ Commune entrée du territoire :

Pour ces terroirs les communes concernées sont Bruniquel et Albias. Il convient dans ces villages d'entrée d'offrir au visiteur, une image attractive du territoire, par une qualité globale des espaces et la présence de services.

Les problématiques y sont différentes, à Bruniquel, le patrimoine privé du village est globalement en très bon état, restauré et entretenu, de plus les riverains fleurissent abondamment leur façade et la voie publique. Par contre les espaces publics sont en retard au point de vue de leur état et méritent un effort soutenu pour rattraper la qualité traitement des façades privées.

A Albias, un traitement de la traversée et des espaces publics pourrait avoir un effet d'entraînement sur le bâti privé, notamment sur les façades. Il serait ainsi possible de redonner vie à la bastide en terre crue et cuite qui sommeille sous les crépis.

- **Actions pour valoriser le patrimoine culturel et bâti des bourgs médiévaux**

Ces actions, ont un grand intérêt à être menées à l'échelle du Pays, notamment celle liées à la communication, la promotion et l'animation.

Ce patrimoine lié au bâti et à la forme urbaine, est du domaine privé ou public.

L'action des collectivités peut porter sur les espaces publics, les entrées de ville, l'accueil et l'information.

Des politiques publiques peuvent être menées pour la restauration du bâti ancien, notamment en utilisant les matériaux traditionnels : pierre, terre crue, terre cuite.

Ces politiques outre les financements spécifiques incluront des actions de sensibilisation des propriétaires, de formation des artisans à l'emploi de ces matériaux à la restauration de ce bâti de qualité.

5

OUTILS POUR L'ACTION

- **Les palettes végétales préconisées sur les Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron**

Quelles essences végétales choisir sur ces terroirs ?

Les listes d'essences végétales proposées ci-après sont issues des documents suivants :

- plaquette * de propositions de palettes végétales,
- Arbres & Paysages en Tarn et Garonne* ,

complétées par le travail effectué dans le cadre de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain : travail de terrain, recueils de connaissances d'usagers locaux et de personnes, ressources,...

Afin de faciliter l'utilisation de ces données, les listes ainsi enrichies et détaillées sont déclinées par unités de paysage.

* documents édités par le CAUE 82

Unité Paysagère Forme végétale	Coteaux Monclar agricole	Coteaux Monclar urbanisés	Coteaux Monclar boisé	Gorges Vère -Aveyron	Terrasses Vallée de l'Aveyron	Causse CAylus
Arbres rois	Chênes, Pins parasols Cèdres	Pin Parasol, Chênes, Cèdres	Chênes, Pins	Frênes, peupliers noirs, Chêne vert, Erable de Montpellier	Chênes, platanes	Chênes, mûriers blancs
Arbres alignements	Platanes	Platanes	Platanes	Frênes, platanes	Platanes, tilleuls, chênes	Platane,
Arbres urbains	Platanes, tilleuls, marronniers,	Platanes, tilleuls, marronniers	Platanes, tilleuls, marronniers	Platanes, tilleuls, marronniers	Platanes, tilleuls, marronniers	Platanes, tilleuls, marronniers
Haie champêtre	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable champêtre, frêne, alizier	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable,	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable,	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable,	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable,	Cornouillersanguin, viorne, prunellier, frêne, érable,
Haie primitive village	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles	Laurier tin, laurier sauce, fusain, lilas, viorne, buis, charmille, kerria japonica, seringat, viornes diverses, rosiers grimpants, glycines, clématites, chèvrefeuilles

Unité Paysagère Forme végétale	Coteaux Monclar agricole	Coteaux Monclar urbanisés	Coteaux Monclar boisé	Gorges Vère -Aveyron	Terrasses Vallée de l'Aveyron	Causse CAylus
Haut privative campagne	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe, cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe, cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe, cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe, cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe	Lilas, Charme, Viorne obier, Noisetier, Buis, laurier tin, laurier noble, myrte, nerprun, bourdaine, troène d'Europe, fusain d'Europe, cornouiller sanguin et cornouiller mâle, néflier d'Europe
Ripisylve	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,	Aulne, saule blanc, saule marsault, peuplier blanc, peuplier noir, , tremble, sureau,

